

Questions orales

la bonne façon de procéder. Le ministre pourrait-il se renseigner à ce sujet?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, encore une fois, je tiens à rappeler aux députés que nous avons la conviction que ce que nous faisons est conforme au Règlement. Si l'honorable député a une objection majeure à faire valoir, qu'il nous l'explique et nous la ferons vérifier.

Mais ce que je veux lui dire, c'est qu'en l'occurrence, nous agissons selon des opinions qui nous sont fournies, et dans ce cas-ci nous le faisons comme dans d'autres cas, et nous n'avons pas l'habitude, chaque fois que nous procédons à l'étude d'un projet de loi ou d'une motion, de déposer tous les avis qui nous sont donnés par nos spécialistes, qu'il s'agisse de spécialistes en matière de droit ou de procédure parlementaire.

Alors, ce que j'ai à dire au député à ce sujet, c'est que nous étudions actuellement un projet de résolution qui a été déféré à un comité qui est train d'être formé. Une fois que le Sénat aura complété ses études le 9 décembre, le comité va faire rapport. Après le 9 décembre, le rapport du comité va faire l'objet d'une étude par la Chambre.

Je réitère ce que j'ai dit à son chef vendredi après-midi, savoir, que cette Chambre va avoir l'occasion au cours de cette troisième phase, indirectement, de proposer des amendements en suggérant que le rapport soit retourné au comité. Je réitère ce que j'ai dit à son chef, et je base mon affirmation tout simplement sur une citation de la *Jurisprudence parlementaire* de Beauchesne, le commentaire 663, tiré de la 6^e édition, de même que sur un extrait des *Débats* du 1^{er} décembre 1964, de la page 941 à la page 947.

* * *

[Traduction]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LES MESURES POUR QUE LA CDC RESPECTE SON MANDAT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suis sûr que le ministre n'a pas oublié la déclaration que son chef a faite le 13 février 1980:

Il faudrait revivifier, par exemple, la Corporation de développement du Canada et lui faire jouer dans le secteur manufacturier le rôle que Petro-Canada a joué pour les ressources naturelles.

Depuis lors, la participation de la CDC dans le secteur public est passée de 64 à moins de 50 p. 100; nous constatons que la CDC investit près de 83 p. 100 de ses fonds dans les industries extractives et seulement 10 p. 100 dans la fabrication; et nous entendons le ministre chargé du Développement économique dans l'autre endroit laisser entendre, en dépit de protestations du ministre, que la tendance à la privatisation va s'accroître davantage.

Quelle initiative le ministre entend-il proposer à la Chambre, quel genre de mesures doivent faire suite à l'engagement que le premier ministre a pris envers les Canadiens en février dernier?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, à l'heure actuelle, le ministre des Finances et moi-même examinons des propositions qui nous permettraient de tenir cet engagement. Je pense que d'ici peu nous verrons des initiatives qui contribueront pour beaucoup à relancer l'activité manufacturière comme le souhaite mon collègue. Cependant, mon collègue et son parti diffèrent d'opinion avec nous de toute évidence, car nous persistons à croire que si le gouvernement doit prendre l'initiative d'orienter la politique industrielle, l'entreprise privée a, par ailleurs, un rôle important à jouer dans le secteur privé.

M. Deans: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Bien entendu, il n'a pas répondu à la première.

Une voix: Quel gauchisant!

M. Deans: Par ailleurs, vu qu'il est encore plus difficile de nos jours d'essayer d'obtenir des renseignements sur les industries qui veulent avoir recours à l'aide de la Corporation de développement du Canada, je voudrais poser une question au ministre à ce propos et au sujet des problèmes que pose l'expansion industrielle au Canada. Qu'est-ce que le ministre compte faire pour atteindre un autre des objectifs mentionnés par le chef de son parti dans ce même discours qu'il prononçait au nom du gouvernement en février quand il a signalé qu'il voudrait renforcer l'Agence d'examen de l'investissement étranger et élargir son mandat et non le contraire? Quand le ministre et le gouvernement feront-ils quelque chose pour empêcher l'Agence d'approuver presque automatiquement les demandes que lui présentent des sociétés étrangères qui veulent racheter des entreprises canadiennes?

Une voix: Juste avant les prochaines élections.

M. Gray: Madame le Président, je tiens à garantir à mon honorable ami et à tous les autres députés que chaque fois que le gouvernement accepte les demandes d'acquisition présentées par des sociétés étrangères en vertu de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, il fait tout le nécessaire pour que les dispositions relatives aux avantages qu'une telle acquisition doit entraîner pour le Canada soient respectées. Le gouvernement a expliqué dans le discours du trône ce qu'il comptait faire à propos de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et il a déjà fait beaucoup pour mettre au point des mesures qui lui permettront de respecter ces engagements. J'espère que tous les députés appuieront avec enthousiasme ces mesures quand elles seront présentées à la Chambre.